



MAIRIE DE CAMPAN  
HAUTES-PYRÉNÉES

Conseillers en exercice : 15  
Nombre de présents : 13  
Nombre de votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 avril 2026  
(Date de convocation : 17 avril 2026)

Délibération N°20260423-8

Le vingt-trois avril deux mille vingt-six à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire,

**Étaient présents :**

Alexandre PUJO-MENJOUET ; Dominique BORGELLA-ADJUDANT ; Etienne LAY ; Aurore VILLE ; Thibaut MAURIN ; Sarah LAGUERRE ; Sylvain SALIGOT ; Mélissa PUJO-MENJOUET ; Jean-François RABAUD ; David LAFFAILLE ; Marie VIDAL ; Stephen GAYE-METOU ; David MAPPA formant le quorum des membres en exercice.

**Étaient absents :**

Viviane TORNÉ ayant donné procuration à Jean-François RABAUD  
Sarah GRANDSIMON ayant donné procuration à Sylvain SALIGOT

**Objet : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire rappelle que, chaque année les associations du territoire sollicitent une subvention auprès de la Mairie pour leur fonctionnement et permettre la réalisation d'événements sur la commune.

Ne disposant pas à ce jour de l'ensemble des dossiers, il est proposé dans un premier temps, de voter une enveloppe globale de 80 000€, qui sera dédiée aux associations et événements culturels. La répartition de cette enveloppe globale par association sera présentée lors du prochain Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

- **Article Unique** : décide d'allouer une enveloppe de 80 000€ pour les associations locales et les événements culturels qui se dérouleront sur le territoire de la commune.

Date affichage : 27/04/2026

**Le Maire**  
Alexandre Pujo-Menjouet